

PRÉFET DE L'ALLIER

**Direction de la Réglementation
des Libertés Publiques
et des Etrangers**

Bureau des élections et de la réglementation générale
Affaire suivie par M. TAOUFIK
Tél : 04 70 48 33 03

Moulins, le 17 JAN. 2012

4/2012

Le Préfet de l'Allier

à

**Mesdames et Messieurs les Maires
des Communes du Département de l'Allier**

**Madame et Monsieur les Sous-Préfets
des Arrondissements de Montluçon et Vichy
(en communication)**

Objet : Appels à la générosité publique.

P. J. : 1

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, ampliation de mon arrêté fixant le calendrier des appels à la générosité publique au titre de l'année 2012.

Je vous rappelle que la réglementation en vigueur vous laisse la faculté d'autoriser des appels à la générosité publique sur le territoire de votre commune à des dates autres que celles des journées nationales.

Vous veillerez toutefois à limiter ces autorisations à des cas exceptionnels particulièrement justifiés afin d'éviter d'importuner le public déjà si fréquemment sollicité.

**Le Préfet,
Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général**

Christian MICHALAK

PRÉFET DE L'ALLIER

Direction de la Réglementation
des Libertés Publiques et des Etrangers
Bureau élections et réglementation générale

Moulins, le 29 JAN. 2012

N° 26 / 2012

LE PRÉFET DE L'ALLIER
Chevalier de la légion d'Honneur

ARRÊTE

VU Les articles L.2212-2 et L.2215-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU la loi n°91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

VU le décret n° 92-1011 du 17 septembre 1992 relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

VU la circulaire n° IOCD1130092V du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales en date du 21 décembre 2011 relative au calendrier des journées nationales d'appel à la générosité publique pour 2012 ;

ARRÊTE

Article 1er : Le calendrier des appels à la générosité publique à l'échelon national pour l'année 2012 est fixé ainsi qu'il suit :

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
Mercredi 18 janvier au dimanche 12 février Avec quête le 5 février	Campagne de solidarité et de citoyenneté	La jeunesse au plein air
Vendredi 27 janvier au dimanche 29 janvier Avec quête tous les jours	Journées mondiales pour les lépreux	Fondation Raoul FOLLEREAU Association Saint-Lazare
Samedi 28 janvier et dimanche 29 janvier Avec quête les 28 et 29 janvier	Journées mondiales pour les lépreux	Œuvres hospitalières de l'ordre de Malte
Samedi 4 février Pas de quête	Journée mondiale de lutte contre le cancer (« l'ARC vous connecte aux chercheurs »)	ARC

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
Du samedi 11 février au dimanche 19 février Pas de quête	Campagne nationale «Enfants et santé »	Association Enfants et Santé
Lundi 5 mars au samedi 10 mars Pas de quête	Campagne du Neurodon	Fédération pour la recherche sur le cerveau
Lundi 12 mars au dimanche 18 mars Avec quête les 17 et 18 mars	Semaine nationale pour les personnes handicapées physiques	Collectif Action Handicap
Lundi 12 mars au dimanche 18 mars Avec quête les 17 et 18 mars	Semaine nationale pour les personnes handicapées physiques	Œuvres hospitalières de l'ordre de Malte
Lundi 19 mars au dimanche 25 mars Avec quête les 24 et 25 mars	Campagne nationale de lutte contre le cancer	Ligue contre le cancer
Vendredi 30, samedi 31 mars et dimanche 1er avril Avec quête tous les jours Lundi 26 mars au samedi 7 avril Avec quête tous les jours	Journées « Sidaction » Animations régionales	SIDACTION
Mercredi 2 mai au mardi 8 mai Avec quête tous les jours	Campagne de l'Œuvre nationale du Bleu de France	Œuvre nationale du Bleu de France
Lundi 14 mai au dimanche 27 mai Avec quête le 20 mai	Quinzaine de l'Ecole publique Campagne « Pas d'éducation, pas d'avenir ! »	Ligue de l'enseignement
Lundi 21 mai au dimanche 3 juin Avec quête les 2 et 3 juin	Aide au départ en vacances des enfants et des jeunes	Union française des centres de vacances et de loisirs (UFCV)
Lundi 28 mai au dimanche 3 juin Avec quête les 2 et 3 juin	Semaine nationale de la famille	Union nationale des associations familiales (UNAF)
Samedi 2 juin au samedi 9 juin Avec quête tous les jours	Campagne nationale de la Croix-Rouge française	La Croix-Rouge française
Vendredi 13 et samedi 14 juillet Avec quête les 13 et 14 juillet	Fondation Maréchal de Lattre	Fondation Maréchal de Lattre
Mercredi 19 septembre au mercredi 26 septembre Avec quête tous les jours	Sensibilisation du public à la maladie d'Alzheimer	France Alzheimer
Dimanche 30 septembre au dimanche 7 octobre Avec quête les 6 et 7 octobre	Journées nationales des associations des personnes aveugles et malvoyantes	Confédération française pour la promotion sociale des aveugles et amblyopes (CFPSAA)
Lundi 1er octobre au dimanche 7 octobre Avec quête tous les jours	Journées de la Fondation pour la recherche médicale	Fondation pour la recherche médicale
Lundi 8 octobre au dimanche 14 octobre Quête tous les jours	Journées de solidarité des associations de l'UNAPEI « opération brioches »	Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et leurs amis

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
Lundi 15 octobre au dimanche 21 octobre Pas de quête	Semaine nationale des retraités et personnes âgées « Semaine bleue »	Comité national d'entente de la Semaine bleue
Lundi 29 octobre au dimanche 4 novembre Avec quête les 3 et 4 novembre	Semaine nationale du cœur	Fédération française de cardiologie
Jeudi 1er novembre au dimanche 4 novembre Avec quête tous les jours	Journées nationales des sépultures des « Morts pour la France »	Le Souvenir français
Vendredi 2 novembre au dimanche 11 novembre Avec quête du 5 au 11 novembre	Campagne de l'Œuvre nationale du Bleu de France	Œuvre nationale du Bleu de France
Lundi 12 novembre au dimanche 25 novembre Avec quête les 18 et 25 novembre	Campagne nationale contre les maladies respiratoires (campagne nationale du timbre)	Comité national contre les maladies respiratoires
Samedi 17 et dimanche 18 novembre Avec quête	Journées nationales du Secours catholique	Le Secours catholique
Samedi 24 novembre au jeudi 6 décembre Avec quête tous les jours	Actions liées à la journée mondiale de lutte contre le Sida	SIDACTION
Samedi 1er décembre Avec quête	Journée mondiale de lutte contre le Sida	AIDES
Vendredi 7 décembre au dimanche 16 décembre Avec quête tous les jours	Téléthon	Association française contre les myopathies
Vendredi 7 décembre au lundi 24 décembre Avec quête tous les jours	Collecte nationale des marmites de l'Armée du Salut	Armée du Salut

Article 2 : Seuls les œuvres et organismes désignés par les départements ministériels qui exercent sur eux un pouvoir de tutelle, peuvent être autorisés à participer aux opérations de collectes, dans le cadre des journées nationales qui leur sont dévolues. Les quêtes ne peuvent avoir lieu qu'aux dates prévues à l'article 1er ci-dessus.

Article 3 : Sont toutefois autorisées les quêtes effectuées la veille du jour fixé à cet effet par le calendrier déterminé à l'article 1er ci-dessus, lorsque ce jour est un dimanche.

Article 4 : Les personnes habilitées à quêter doivent porter, d'une façon ostensible, une carte indiquant l'œuvre au profit de laquelle elles collectent des fonds et la date de la quête. Cette carte n'est valable que pour la durée de la quête autorisée. Elle doit être visée par le Préfet.

Article 5 : Les quêtes qui sollicitent le public les jours d'élections ne devront pas se placer à l'entrée des bureaux de vote afin de ne pas risquer de troubler la sérénité au scrutin.

Article 6 : Les organismes habilités à solliciter le public doivent souscrire les assurances nécessaires à la couverture pour toute la durée de la quête de l'ensemble des personnes chargées de procéder, sous leur égide, aux collectes sur la voie publique.

Article 7 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, les Sous-Préfets de MONTLUCON et VICHY, le Lieutenant-Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie de l'Allier, le Commissaire Divisionnaire Directeur Départemental de la Sécurité Publique et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs.



Le Préfet,
Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Christian MICHALAK